Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Date d'affichage des délibérations : 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 10 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, JAN Eric, JANOT Anne, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude.**
Absents représentés : **GOISNARD Gaëlle absente ayant donné procuration à Jean Yves BIZOUARN, GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE BOT Robert absent ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû, JAOUEN Nicole absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Alain PORHEL.**
Absent : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, SPRIET Benoit, VERBECQ Rosine**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

==========

N° 2025 / 06 / 008 : Conditions financières en vue d'une cession de terrain et de la construction de logements sociaux à Finistère Habitat

Madame Le maire explique que le site de la friche des Galettes de Pleyben fait aujourd'hui l'objet d'une demande de permis d'aménagement afin de créer 5 lots destinés à l'accueil de projets de logements collectifs. Le détail des lots est le suivant :

- Lot 1 = 526 m² avec un minimum de 5 logements collectifs
- Lot 2 = 1 370 m² avec un minimum de 7 logements collectifs ou maisons en bande
- Lot 3 = 1 603 m² avec un minimum de 7 logements collectifs ou maisons en bande
(Densité à répartir entre les lots 2 et 3 : 19 logements minimum)
- Lot 4 = 1 177 m² avec un minimum de 10 logements collectifs
- Lot 5 = 822 m² avec un minimum de 6 logements intermédiaires ou maisons en bande

Après avoir sollicité des opérateurs HLM, Finistère Habitat se dit favorable à construire des logements de type T2-T3, soit environ une vingtaine de logements sociaux.

Comme précisé l'an dernier, et rappelé encore cette année 2025, les opérateurs HLM dont Finistère Habitat n'ont plus de fonds propres suffisants pour supporter intégralement la construction de logements sociaux sur les communes candidates. Ainsi, désormais les communes qui souhaitent l'implantation de ces logements sont appelées au versement d'une subvention de financement.

Dans le cas présent, Finistère Habitat serait disposé à s'implanter sur les lots n° 2 et n° 3, dont l'ensemble réuni doit prévoir un minimum de 19 lots. Ce projet pourrait s'inscrire dans la programmation 2026 pour un début de construction à l'horizon 2027.

.../...

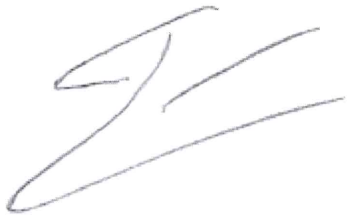
Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_008-DE

…/…

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- **de verser une subvention de 100 000 € à Finistère Habitat**
- **une cession gratuite du foncier (lot 2 et 3)**
- **une exonération totale de la taxe d'aménagement**

Patrice PERSON
Secrétaire de séance



Amélie CARO,
Maire

